AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 juin 2012, d'agréer le fonds suivant :

FCPR MAX- JASMIN

Fonds Commun de Placement à Risque
régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Rue du lac Windermere1053 Les Berges du Lac

Maxula Gestion et Banque Zitouna ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 juin 2012, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé «FCPR MAX-JASMIN» d'un montant de 100 200 000 dinars divisé en 100 200 parts de 1 000 dinars chacune.

MAXULA BOURSE

Rue du lac Leman, Centre Nawrez
1053 Les Berges du Lac

Tel: (+216 71) 960 530 / 71 960 292
Fax: (+216 71) 960 565
www.maxulabourse.com.tn
maxulabourse@topnet.tn